

N/REF : 18/03/2025 10H58 C:000053 I:02512
V/REF : AC/C15215
V/Email reçu le Mardi 18/03/2025 a 10H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. NAL
IMMEUBLE : RES.NOUAILLE -NAL
28-30, BOULEVARD RENE LAENNEC
.
35000 RENNES

Rennes, le 23 Mars 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : ALLEE 30 LAENNEC - M DIF 07 82 35 61 86 / 02 23 42 05 69
LOGEMENT N° 100658, PORTE N°52, 5° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : VERIFICATION ET REMPLACEMENT PRISE ELECTRIQUE DANS LE SEJOUR

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 19/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : UNE PRISE ÉTAIT DÉBRANCHÉE DU COURANT ELECTRIQUE
MISE HORS TENSION
FOURNITURE ET POSE D'UNE PRISE DE COURANT 230V
BRANCHEMENT DE LA PRISE DE COURANT
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU MATERIEL ET FIN DE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/03/25 a 09H52 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	ELT010-Rempl.Prise cour.bipol.+T 10-20A	1	17,00		17,00
	TOTAL H.T.				17,00
	T.V.A. a 10,00%				1,70
	TOTAL T.T.C.En EURO				18,70

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.